

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, TONON
Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Délibération N°2024_D43

Objet : Désignation d'un représentant du comité de programmation du
GAL du Haut Languedoc.

Date convocation :

28 novembre 2024

Date affichage :

28 novembre 2024

Vu l'intégration de la commune de Boissezon au territoire du GAL du Haut
Languedoc proposé lors de la préparation de la candidature par mail le 22 octobre
2022 et accepté par retour de mail le 24 octobre 2022,

Vu la validation de la sélection par la commission permanente de la Région
Occitanie, autorité de gestion du programme, le 9 février 2023 du Groupe
d'Action Locale (GAL) du Haut Languedoc comme porteur d'un programme
LEADER pour la période 2023-2027,

Vu la convention signée entre la Région Occitanie et le PETR Hautes Terres d'Oc
devenant structure porteuse du GAL du Haut Languedoc,

La commune de Boissezon qui fait également partie du PNR du Haut Languedoc,
valide sa participation au comité de programmation LEADER du GAL du Haut
Languedoc et désigne M. Benoît MILHET comme membre du collège public.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner M. Benoît Milhet comme
membre du collège public.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 6 décembre 2024